



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la CODEF du 21 juin 2023 en présentiel

L'Assemblée générale s'est réunie en présentiel à la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège ce mercredi 21 juin 2023 à 13h00.

Vaphis ayant la présidence de l'Organe d'administration de la CODEF, son représentant permanent, Monsieur Ghislain Weickmans, est chargé de présider la séance au titre de président.

Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Madame Justine Flossy (sous-directrice de la CODEF).

Camera-etc ayant la fonction de trésorière au sein de l'Organe d'administration de la CODEF, sa représentante permanente, Madame Karin Leruite, est chargée de présenter les points concernant l'état financier de la CODEF au titre de trésorière.

Présents, absents et procurations

La liste des présences, des absences ainsi que les procurations valables est annexée au présent procès-verbal.

Invités sans droit de vote

Membres de l'équipe : Rose Marie Arredondas, Emilie Maquet, Nicole Counen, Justine Flossy, Mathilda Passanisi, Guillaume Reynders, Gulcan Bayram et Alexandre Duvivier.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Vérification de la liste des présences et des procurations
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 décembre 2022 (vote)
- Démission et exclusion de membres en 2022 (information)
- Présentation du rapport financier 2022 et sa note d'accompagnement (information)
- Approbation des comptes 2022 (vote)
- Décharge aux administrateurs (vote)
- Affectation du résultat (vote)
- Présentation du rapport d'activités 2022 et des perspectives 2023 (information)
- Présentation du budget corrigé 2023 et sa note d'accompagnement (vote)
- Nomination, démission et/ou révocation des représentants permanents (information)
- Divers (information).

Accueil du Président

Le président accueille les membres et introduit l'Assemblée générale.

1) Vérification de la liste des présences et des procurations

Après avoir vérifié la liste des présences et les procurations, le président constate que l'Assemblée générale est valablement représentée. Le président ouvre la séance.

La liste des présences et les procurations sera annexée au présent procès-verbal et conservée au siège social de la CODEF.

L'Assemblée générale est constituée ce jour de 26 membres présents et de 97 membres représentés par procuration. Au total, 123 membres participent à l'Assemblée générale de ce jour.

2) Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 décembre 2022 (vote)

Le président soumet à l'Assemblée générale l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale précédente qui a eu lieu le 19 décembre 2022.

Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 décembre 2022	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 décembre 2022	122	0	1

Le procès-verbal de l'AG du 19 décembre 2022 est approuvé à la majorité par l'Assemblée générale sans observation particulière.

3) Démission et présomption de démissions en 2022 (information)

Madame Rose-Marie Arredondas, en sa qualité de directrice de la CODEF, a informé l'Assemblée générale des démissions survenues en 2022. La liste exhaustive des membres démissionnaires et présumés démissionnaires est annexée au procès-verbal. Au total, 42 ASBL, représentant 91 travailleurs, sont démissionnaires ou réputés démissionnaires.

Ces démissions ont été principalement motivées par des facteurs tels que la dissolution/liquidation des associations, leur fusion par absorption, le non-paiement des cotisations et le manque d'intérêt à maintenir leur adhésion.

Il est important de souligner que ces chiffres ne sont pas alarmants compte tenu du nombre significatif de nouvelles affiliations enregistrées.

4) Présentation du rapport financier 2022 et sa note d'accompagnement (information)

Madame Karin Leruite, trésorière, fait état du rapport financier 2022. Le président demande à l'Assemblée générale s'il y a des questions.

Un membre s'interroge sur la raison du déménagement de la Fédération dans de nouveaux locaux situés Rue Trixhay 15 à 4020 Liège. En réponse, le président explique que cette décision a été motivée par l'exiguïté des locaux précédents, qui ne convenaient plus à l'équipe grandissante de la Fédération.

5) Approbation des comptes 2022 (vote)

Le président appelle l'Assemblée générale à voter les comptes.

Approbation des comptes 2022	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation des comptes 2022	123	0	0

Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale.

6) Décharge aux administrateurs (vote)

Le président appelle l'Assemblée générale à voter la décharge des administrateurs.

Décharge aux administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
Décharge aux administrateurs pour la gestion 2022	123	0	0

La décharge aux administrateurs est votée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

7) Affectation du résultat (vote)

Suite au vote des comptes de l'année 2022, le président demande le vote de l'affectation du résultat de l'année 2022 au :

- passif social pour un montant de 5.000 €
- résultat reporté pour assurer les dépenses dues au déménagement de la Fédération pour un montant de 13.159,10 €

Affectation du résultat	OUI	NON	ABSTENTION
Affectation du résultat de 2022	112	11	0

Après vérification des bulletins, contrairement à ce qui a été mentionné en séance, l'affectation du résultat est votée à la majorité par l'Assemblée générale et non à l'unanimité.

8) Présentation du rapport d'activités 2022 et des perspectives 2023 (information)

Le président donne la parole à la coordinatrice et à l'équipe pour présenter le rapport d'activités 2022 ainsi que les perspectives 2023. Ces dernières ont été votées lors de l'Assemblée générale de décembre 2022.

Suite à cette présentation, l'Assemblée générale félicite et applaudit l'équipe et l'organe d'administration pour le travail réalisé.

9) Présentation du budget corrigé 2023 et sa note d'accompagnement (vote)

Madame Karin Leruite, trésorière, présente le budget corrigé pour l'année 2023. Elle informe également que la Fédération a reçu la notification officielle de la part du FOREM confirmant l'attribution de la subvention APE accordée par la ministre de l'Emploi à la suite d'une cession de subvention.

Budget 2023	OUI	NON	ABSTENTION
Budget corrigé voté en décembre 2022 pour l'année 2023	123	0	0

Le budget corrigé 2023 est voté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

10) Nomination, démission et/ou révocation des représentants permanents (information)

Le président informe les membres de l'Assemblée générale des récents changements survenus au sein de l'Organe d'administration de la CODEF depuis la dernière Assemblée générale. Trois représentants permanents d'administrateurs ont démissionné. Le Centre de Santé de Visé a nommé un nouveau représentant permanent, Monsieur Michael Holzemann. À l'heure actuelle, Chaudfontaine Santé et ARC-SAFA n'ont pas encore désigné de successeur. Le président rappelle que, conformément au Règlement d'ordre intérieur de la CODEF, un administrateur peut être considéré comme démissionnaire après cinq absences consécutives non justifiées aux réunions de l'Organe d'administration.

11) Divers (information)

Madame Emilie Maquet, informe l'Assemblée générale de la mise en ligne de la nouvelle plateforme de la CODEF accessible à l'adresse : <https://federation.codef.be/>

Cette plateforme est une avancée majeure, car elle permet à la CODEF d'avoir une base de données complète et efficiente rassemblant toutes les informations des associations membres de la CODEF. Grâce à cette base de données, la CODEF pourra obtenir des statistiques pertinentes qui lui permettront de défendre efficacement les positions de ses membres auprès des cabinets et administrations compétentes.

Pour garantir son efficacité, le président demande aux membres de l'Assemblée générale de veiller attentivement à compléter toutes les informations requises.

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, le président clôt la séance à 17h00 et annonce la diffusion du documentaire « 2121 ; hypothèses, associations », réalisé en 2022 par Michel Steyaert (CVB) en collaboration avec le Collectif 21. Le documentaire est suivi d'un débat entre les participants.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'Assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine Assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci.

Fait à Liège, le 21 juin 2023.

Président

Ghislain Weickmans - Vaphis

Trésorière

Karin Leruite - Camera-etc

Sous-directrice désignée comme Secrétaire

Justine Flossy



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège

Mail : codefecodef.be

Téléphone : 04/362 52 25

IBAN BE47 7512 0079 4080

N° BCE 0478.328.675

RPM Liège

